

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 7 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE
EMPLOI - Approbation du principe de l'organisation de la Conférence Territoriale
pour l'Emploi par la Ville de Marseille.**

21-37627-DDEE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur l'Adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable, de Monsieur le Conseiller délégué à l'innovation sociale et à la coproduction de l'action publique, de Madame la Conseillère déléguée à l'emploi des jeunes et de Madame l'Adjointe en charge de la recherche, de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'emploi est une préoccupation constante de la Ville de Marseille. Le contexte économique ou sanitaire, qu'il soit local ou national, amène la Ville de Marseille à trouver de nouvelles pistes d'amélioration pour faciliter les démarches du public demandeur d'emploi. Les derniers chiffres montrent que l'augmentation du taux de chômage à Marseille est toujours supérieure à celle enregistrée dans le département des Bouches-du-Rhône, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence, toutes catégories confondues.

Au niveau du contexte national, Marseille se caractérise par un nombre important d'acteurs en charge de l'insertion et de l'emploi. Si ce nombre d'acteurs traduit un besoin, il entraîne aussi une dispersion de moyens, des superpositions, un manque de lisibilité et une difficulté pour les demandeurs d'emploi de s'y retrouver. En lien avec le plan de relance de l'Union européenne et les évolutions prévues du Fonds Social Européen, des dispositifs ou programmes nouveaux viennent offrir des possibilités de financement et d'actions sur le territoire sur les sujets de l'insertion et l'emploi. Avec les nombreux appels à projets lancés par l'État, les Plans d'Investissement dans les Compétences (PIC) et Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences (PRIC) dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) , le plan "1 jeune 1 solution", de nouveaux acteurs sont arrivés sur le territoire de Marseille.

Enfin, concernant le contexte lié à la crise sanitaire, la situation sociale de Marseille s'est encore dégradée, accroissant les inégalités et les situations d'exclusion sociale et professionnelle. L'impact sur la situation économique a réduit les perspectives de recrutement dans nombre de secteurs. Néanmoins, des métiers en tension bénéficient désormais d'une image nouvelle. Cela peut permettre d'envisager de meilleures possibilités de recrutement, notamment pour des profils peu ou pas qualifiés.

Les acteurs de l'insertion et de l'emploi sont porteurs chacun d'un diagnostic de la situation de l'emploi et poursuivent le même but. Convaincue qu'il existe une initiative d'envergure à mener pour faire naître de nouvelles synergies entre eux, l'équipe municipale souhaite organiser dans un esprit fédérateur une Conférence Territoriale pour l'Emploi afin d'apporter sa pierre à l'édifice dans la

construction de cet objectif commun : permettre aux Marseillaises et aux Marseillais d'accéder à l'emploi et aux entreprises du territoire de recruter.

Cette conférence annuelle entend proposer un cadre de rencontres et de discussions avec les objectifs suivants :

- permettre aux acteurs du territoire de mieux se connaître et d'identifier leurs actions visant à l'amélioration de la fluidité de l'accès à l'emploi local,

- faire émerger des initiatives locales innovantes dans une approche participative et cohérente dans le domaine de l'accès à l'emploi,

- pour les acteurs qui s'inscriront dans cette démarche de mutualisation et d'amélioration des pratiques professionnelles, la Ville de Marseille pourra symboliquement proposer une labellisation des projets qui viendront en soutien de sa politique en matière d'emploi,

- l'organisation et l'animation de la Conférence Territoriale pour l'Emploi seront réalisées par la Ville de Marseille, qui, pour leur mise en œuvre, s'appuiera sur des prestataires en accompagnement des services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Est approuvé le principe de l'organisation annuelle par la Ville de Marseille d'une Conférence Territoriale pour l'Emploi.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
DYNAMISME ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET
DU TOURISME DURABLE
Signé : Laurent LHARDIT**

**MONSIEUR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ À
L'INNOVATION SOCIALE ET À LA
COPRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE
Signé : Eric SEMERDJIAN**

**MADAME LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE À
L'EMPLOI DES JEUNES
Signé : Josette FURACE**

**MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA
RECHERCHE, DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Signé : Aurélie BIANCARELLI-LOPES**